



A Rouen, le 6/02/2018

Suite aux groupes de travail cadastre du 5 mai 2017, du 3 octobre 2017 et du CTR du 23 novembre 2017, nous venons vous faire part de nos inquiétudes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Seine-Maritime est passée en PTGC avec une orientation 100 % topographique pour « revenir à l'essentiel du corps de métier » d'après la direction locale. Or les groupes de travail pré-cités nous amènent à entrevoir un abandon programmé de la mission topographique du cadastre et de l'apport spécifique du travail de géomètre-cadastreur.

D'après ces textes, les seuls « travaux topographiques » se résumeraient à un travail de bureau consistant à éplucher et appliquer les permis de construire, interpréter et dessiner les bâtiments à partir des photographies aériennes pour mettre à jour le plan cadastral... Ces procédés de mise-à-jour ne permettront pas de satisfaire aux classes de précisions en vigueur (décret 55-471 du 30 avril 1955 et arrêté du 16 septembre 2003) et entraîneront une dégradation de la qualité du plan. En effet, la nouvelle simplification des permis de construire ne permet pas de mettre à jour le plan cadastral correctement ni de fiabiliser les bases d'imposition. Quant aux plans de récolement, ils ne sont pas fiables et nous sont rarement confiés.

Nous avons bien conscience que le service du cadastre fait partie intégrante de la DGFIP et que la fiscalité fait partie de ses missions. Nous ne souhaitons pas nous soustraire à cette mission fiscale, mais il ne faut pas pour autant délaisser le plan cadastral utilisé par de nombreux partenaires (collectivités, Géomètres experts, EDF, eau, SDIS, SNCF, téléphone, fibre...) ainsi que par l'utilisateur. L'utilisation du plan cadastral et les besoins de nos partenaires justifient le maintien d'un plan régulier et son amélioration permanente (remaniement, mise à jour du bâti et de la voirie...) par des techniques topographiques établies, et non sa dégradation ou son abandon.

Les différentes annonces de la « suspension » des levés de terrain génèrent une grande inquiétude parmi les géomètres : s'agit-il d'un glissement (provisoire ? dans quelle proportion ?) des missions topographiques vers les missions fiscales ou d'une logique de reconversion professionnelle imposée ? Le corps des géomètres-cadastreurs est une catégorie de personnel au recrutement et à la formation spécifique qui pourrait alors se retrouver en souffrance.

Depuis le dernier CTR, aucune information ne nous a été donnée sur les changements qui se profilent. Pouvez-vous répondre à nos inquiétudes et nous apporter des précisions quant à l'évolution de notre métier au sein de la DGFIP et quant à l'avenir du cadastre ?

Les agents du PTGC de Seine-Maritime